

# PRÉSENTATION DU PARCOURS DE LA FORMATION PREPARATOIRE



## ***CERTIFICAT UNAFORIS*** ***« Exercer une mission de Référent de parcours santé-social »***



**Juillet 2022**

## Programme détaillé

### Contexte de la formation

Dans une démarche inclusive et dans un contexte d'évolution des politiques publiques et des attentes des publics en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, etc.), la fonction de « référent de parcours » devient centrale dans l'accompagnement du parcours de vie et du des projet.s de vie des personnes concernées.

Afin de répondre à cette évolution sociétale dans le champ de la santé, du social, du médico-social, de l'insertion, etc., l'Union nationale des acteurs de la formation et de la recherche en intervention sociale (UNAFORIS) propose de délivrer le certificat « **Exercer une mission de référent de parcours santé-social** ». L'UNAFORIS a ainsi élaboré un référentiel de compétences et d'évaluation déposé au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH) de France Compétences sous la référence de la **fiche N° RS5256**.

En lien avec l'évolution des publics et dans un contexte propice à l'émergence de la mission de référent de parcours santé-social, ce certificat atteste de la maîtrise des compétences nécessaires en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être pour « **se situer dans la mission de référent de parcours, au sein des enjeux de l'accompagnement et de piloter et animer un réseau de partenaires afin de co-élaborer et organiser le projet avec la personne accompagnée** »<sup>i</sup> et pour « coordonner des parcours de personnes accompagnées, en accord avec celles-ci et en lien avec l'ensemble des intervenants concernés. Cette démarche a pour conséquence de renforcer la co-construction des projets de vie de la personne accompagnée et de contribuer ainsi au développement de son pouvoir d'agir »<sup>ii</sup>.

En tant qu'adhérent et par la convention qu'il a signée en décembre 2020 avec l'UNAFORIS, l'IRTS Champagne Ardenne (IRTS CA) est en charge de préparer les candidats à ce certificat, à veiller à leur éligibilité à se présenter à la certification puis à les inscrire auprès de la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU) en vue de réaliser le dossier de « Pratiques professionnelles » et l'épreuve orale d'évaluation des compétences.

L'engagement de l'IRTS CA dans la démarche qualité Qualiopi permet aux candidats l'accès à cette certification UNAFORIS ainsi qu'à la possibilité de mobiliser leur compte personnel de formation (CPF) sur la plateforme EDOF.

### Publics concernés

Le parcours de formation préparant au certificat UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de parcours santé-social » s'adresse aux professionnels.les du secteur santé-social effectuant la mission de « référent » de parcours ou souhaitant le devenir.

### Prérequis

Pour pouvoir accéder à ce parcours de formation préparatoire, les candidats doivent être âgés au minimum de 18 ans et disposer au moins d'un titre ou diplôme d'État de niveau 4 avec une expérience professionnelle de référence de parcours dans le secteur santé-social. Sans expérience professionnelle de référence de parcours, il est nécessaire d'être titulaire au moins d'un titre ou diplôme d'État de niveau 5.

Ce certificat s'inscrit dans une logique de complémentarité de métiers existants, notamment et par exemple, des diplômes et titres suivants : Diplôme d'État d'Assistant de service social, Diplôme d'État d'Éducateur spécialisé, Diplôme d'État d'Éducateur technique spécialisé, Diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfants, Diplôme d'État de Moniteur éducateur, Diplôme d'État Technicien intervention sociale et familiale, Diplôme d'État d'infirmier, Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale, Brevet d'État Jeunesse et Sport Animation Sociale, Titre Professionnel de Formateur pour Adulte, Titre Professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle, qualifications de Gestion des Ressources Humaines, etc.

## **Méthodes pédagogiques**

Les modalités pédagogiques prennent différentes formes afin de répondre aux objectifs du parcours de formation préparatoire et aux besoins des candidats. Les méthodes de travail alternent :

- ✓ Un accompagnement individuel pour chaque candidat avec un formateur de l'IRTS CA ;
- ✓ Des ateliers collectifs d'accompagnement à la certification (dossier « Pratiques professionnelles ») ;
- ✓ Des apports méthodologiques ;
- ✓ Des apports théoriques personnalisés et organisés « sur mesure » pour chaque candidat ;
- ✓ Des illustrations de dispositifs et des tables rondes (partages d'expériences et témoignages de personnes concernées et/ou de leurs aidants, interventions de professionnel.le.s) ;
- ✓ Des exposés et des analyses de situations de référence de parcours ;
- ✓ Des travaux dirigés en petit groupe pour permettre des mises en situation autour de découverte d'approches, de méthodologies et d'outils spécifiques ;
- ✓ Si besoin :
  - Une formation pratique auprès d'organismes, établissements, services ou dispositifs accompagnant des personnes dans une logique de parcours.

## **Objectifs de la formation**

### **Les objectifs généraux :**

En fonction des besoins des candidats, le parcours préparatoire de la formation s'inscrit dans une démarche d'information, de veille à l'évolution des pratiques d'accompagnement global des personnes en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, insertion sociale et/ou professionnelle, etc.) ainsi qu'à l'actualisation des connaissances et à l'initiation à différentes pratiques, méthodologies et outils. Il s'agit de :

- ⇒ Identifier la référence de parcours comme une fonction au service du parcours de vie de la personne.
- ⇒ Placer la personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie en favorisant sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe.
- ⇒ Favoriser et développer la coopération et la communication entre les acteurs et partenaires associés au parcours de vie de la personne.
- ⇒ Savoir repérer puis mobiliser l'ensemble des ressources et techniques environnantes à placer au service de la personne, de son parcours de vie et de son.ses projet.s de vie.

### **Les objectifs spécifiques :**

- ⇒ Repérer l'évolution sociétale des pratiques d'accompagnement global au service des personnes, de leur parcours de vie et de leur.s projet.s de vie.
- ⇒ Identifier et analyser la fonction et les missions du référent de parcours santé-social dans une organisation de travail, au sein d'un dispositif et sur un territoire.
- ⇒ Réaliser et/ou actualiser une veille des connaissances réglementaires, législatives et opérationnelles en lien avec son champ d'intervention.
- ⇒ Se situer dans une approche de co-construction du parcours de vie avec la personne concernée et/ou son entourage et environnement en favorisant son pouvoir d'agir, sa participation et son autodétermination.
- ⇒ Observer et maîtriser les différentes étapes opérationnelles et méthodologiques conduisant à la mise en œuvre du.des projet.s de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné.
- ⇒ Se constituer une boîte à outils.
- ⇒ Repérer, identifier et mobiliser les ressources environnantes.
- ⇒ Animer et piloter un réseau d'acteurs et de partenaires.
- ⇒ Maîtriser les enjeux, les stratégies et les techniques de communication professionnelles facilitant la coopération entre l'ensemble des acteurs en faveur du parcours de vie de la personne tout en délimitant les règles éthiques, déontologiques et juridiques inhérentes à la fonction de référent de parcours santé-social.

## Une certification

La certification est réalisée par l'UNAFORIS qui « en tant qu'organisme certificateur et personne morale est responsable exclusive de décision d'octroi de ses certifications. L'UNAFORIS garantit la conception, la mise en œuvre des certifications et le respect des engagements enregistrés aux répertoires »<sup>iii</sup> auprès de France Compétences.

L'IRTS CA, en tant qu'adhérent de l'UNAFORIS et conformément à la convention signée en décembre 2020, prépare les candidats à la certification au cours d'un parcours personnalisé, veille à ce que le candidat remplisse « les critères d'éligibilité à la certification prévus dans les référentiels et/ou dans les règlements des épreuves de certifications déposés »<sup>iv</sup> auprès de France Compétences puis présente le candidat à la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU) en vue de réaliser l'épreuve de certification.

Conformément au règlement des épreuves de certification « Exercer une mission de référent de parcours santé-social » et pour pouvoir se présenter à l'épreuve de soutenance orale, le candidat devra intégrer à son dossier de présentation à la certification :

- La preuve argumentée d'une expérience professionnelle justifiant de compétences dans l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, acquises par l'expérience ou la formation ;
- Tout élément de positionnement et de description de parcours de la personne au regard des compétences à certifier, que ce soit par des formations, des stages, des résultats de tests antérieurs ou tout autre élément contribuant à l'identification de compétences acquises ;
- Le dossier « Pratiques Professionnelles » anonymisé (entre 10 à 15 pages) que le candidat remet à l'IRTS CA dans les délais impartis.

Après réception de son dossier, la CCCU convoque le candidat pour qu'il réalise une soutenance orale de son dossier « Pratiques Professionnelles ».

Les coûts de la certification sont indépendants des coûts de la formation préparatoire et sont intégralement reversés à l'UNAFORIS.

## Une évaluation

Dans le cadre de la démarche Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mise en œuvre par pour toute formation. Celui-ci est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera en collaboration avec la CCCU à différents niveaux et selon diverses formes :

- ⇒ Un Conseil de Perfectionnement de la Formation (CPF), instance de pilotage stratégique et pédagogique de la formation ;
- ⇒ Un Comité de suivi pédagogique (CSP) pour un réajustement permanent des contenus pédagogiques ;
- ⇒ Un bilan collectif avec les apprenants en fin de parcours de formation préparatoire ;
- ⇒ Des questionnaires de satisfaction individuels de mi-parcours et de fin de parcours de formation préparatoire ;
- ⇒ Un bilan final rédigé au regard des questionnaires de satisfaction et des retours collectifs des candidats intégrant le rapport d'activité.

## Une organisation

Le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure pour chacun des candidats par l'IRTS CA. Il est réalisable selon une amplitude de 7 à 9 mois. La durée de ce parcours peut varier de 60 heures (bilan de positionnement, ateliers collectifs, RDV individuels et formation théorique allégée) à 151 heures (bilan de positionnement, ateliers collectifs, RDV individuels et formation théorique complète).

Il est composé de 3 blocs de compétences au sein desquels un ou deux modules sont proposés :

- ⇒ **Bloc 1** : La référence de parcours : une fonction au service du parcours de vie de la personne (module 1 - 35 heures)
- ⇒ **Bloc 2** : La personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie : sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe (modules 2 et 3 - 56 heures)
- ⇒ **Bloc 3** : Coopération et communication entre les acteurs partenaires associés au parcours de vie de la personne : les ressources et techniques mobilisables (modules 4 et 5 - 35 heures)

Le parcours de formation préparatoire se réalise lors d'un **parcours commun obligatoire** et d'un **parcours personnalisé** :

- ✓ **Le parcours commun obligatoire** est composé de :
  - ⇒ **Un bilan de positionnement** réalisé avec le responsable de la formation et/ou un formateur de l'IRTS CA permettant de retracer le portrait de l'expérience et du parcours de formation du candidat au regard des compétences attendues (environ 1 heure)
  - ⇒ **Un accompagnement individuel et collectif** (forfait de 24 heures)

Cet accompagnement est conduit par un formateur de l'IRTS CA sous la forme :

- D'ateliers collectifs pour une durée totale de 14 heures dont 10.5 heures dispensées en travaux dirigés par visio-conférence ou en présentiel pour l'accompagnement à la certification
- D'un accompagnement individuel à la certification de 10 heures réalisé par le même formateur ayant conduit les ateliers collectifs (*toute heure d'accompagnement complémentaire sera soumise à facturation*)

- ⇒ **Le module 1** : La fonction de référent de parcours santé-social (35 heures obligatoires)

**Ce module de formation permet l'actualisation des connaissances du candidat.**

- ✓ **Le parcours personnalisé** est proposé en fonction des besoins à la certification du candidat et peut comprendre :
  - Module 2 : Co-construire le parcours de vie avec la personne concernée (31.5 heures)
  - Module 3 : Accompagner le parcours de vie et le.s projet.s de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné (24.5 heures)
  - Module 4 : Les ressources repérables et mobilisables pour accompagner le parcours de vie de la personne (14 heures)
  - Module 5 : La communication dans l'exercice de la référence de parcours : enjeux, stratégies, techniques et cadre d'intervention (21 heures)
  - Module 6 : Formation pratique (Selon le bilan de positionnement du candidat, la formation pratique pourrait ne pas être nécessaire, avoir une durée maximum de 70 heures pour les professionnels en fonction de Référent de parcours santé social (RPSS) ou de 280 H pour les demandeurs d'emploi ou professionnels n'exerçant pas la fonction de RPSS)

Les possibilités d'allègement de blocs ou de modules sont étudiées lors du bilan de positionnement. En cas de non-possibilité d'allègement au regard du parcours du candidat, le candidat se verra proposer un parcours préparatoire complet à l'issue du bilan de positionnement. Pour ce certificat, il n'y a pas de possibilité de dispense.

## **Identification de notre organisme de formation**

- ✓ Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- ✓ Directeur Général : M. Stéphane FURNAL
- ✓ Date de création : 16/01/1991
- ✓ Nature juridique : Association de loi 1901
- ✓ Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- ✓ Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- ✓ Tel : 03.26.06. 88
- ✓ Contact : [elodie.boijoux@irtsca.fr](mailto:elodie.boijoux@irtsca.fr) / [veronique.perdereau@irtsca.fr](mailto:veronique.perdereau@irtsca.fr)
- ✓ Site internet : [www-irts-ca.fr](http://www-irts-ca.fr)

<sup>i</sup> Source : note d'opportunité de l'UNAFORIS, avril 2020.

<sup>ii</sup> Source : extrait de la fiche N° RS5256 de France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5256/>

<sup>iii</sup> Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS, mise à jour février 2021, p.4

<sup>iv</sup> *Ibid.* p.9